

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE  
COMMUNE DE MOUDEYRES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES  
SÉANCE DU 20 MARS 2026  
DCM 2026 / 012**

**Nombre de membres**

- En exercice : 11
- Présents : 10
- Excusés représentés : 1
- Absents : 0
- Votants : 11    Pour : 11  
                  Contre : 0  
                  Abstention : 0

**Date de convocation** : 16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt du mois de mars à 20 heures 30 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire, sauf pour l'élection du maire pour laquelle Mr Michel CROZE a assuré la présidence.

**Présents :**

CELLE Éric	CHANAL Fabrice	CROZE Michel
DESCAMPS Véronique	GENTES Laurent	GRAIL Gaétan
HOPFNER Laurie	MAURIN Anne-Gaëlle	MONTAGNON Estelle
SAURON Jérôme		

**Absent(s) excusé(s) :** DE JOCAS Marie-Astrid donne pouvoir à MAURIN Anne-Gaëlle

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** CELLE Éric

**DÉLÉGUÉS AU SECTEUR INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIE**

Monsieur le Maire rappelle que le renouvellement du Conseil Municipal issu des élections municipales de 2026 entraîne, comme à l'accoutumée, un renouvellement général des instances délibérantes des Établissements Publics de Coopération Intercommunale et des Syndicats Intercommunaux ou Mixtes auxquels la commune est adhérente.

Le Syndicat Départemental d'Énergies qui regroupe les 257 communes de la Haute-Loire et dont la commune est donc membre, est composé de 18 Secteurs Intercommunaux d'Énergie (S.I.E.), qui ont à la fois le rôle de représentation des communes et qui permettent des réunions de travail au niveau local.

A cet égard, les statuts du Syndicat prévoient que chaque commune désigne deux délégué(e)s pour siéger au Secteur Intercommunal d'Énergie auquel elle appartient. Chaque Secteur constituera ainsi un collège électoral et désignera, en son sein, les délégués au Comité du Syndicat Départemental, à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 3 communes regroupées dans le Secteur concerné.

La commune de Moudeyres appartient au Secteur Intercommunal d'Énergie de Le Monastier-sur-Gazeille au sein duquel elle est donc représentée par deux délégué(e)s.

**AR Prefecture**

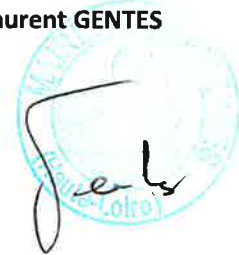
043-214301442-20260320-2026\_012-DE  
Reçu le 24/03/2026

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, élisent pour représenter la Commune de Moudeyres au SIE du Monastier-Sur-Gazeille, les délégués suivants :

- **Mr Laurent GENTES**, domicilié 57 Route de Genestou – 43150 Moudeyres, 06 09 34 44 40 et gentes.laurent@gmail.com
- **Mr Michel CROZE**, domicilié 26 Chemin de la Chareyrette – 43150 Moudeyres, 06 41 44 15 79 et mcroze0@gmail.com

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme

Le Maire,  
Laurent GENTES



**AR Prefecture**

043-214301442-20260320-2026\_012-DE  
Reçu le 24/03/2026